BULLETIN DE LA **FSU** DES LANDES
Tél : 05.58.933.936/06.64.71.57.42
Email : fsu40@fsu.fr

Trimestriel : Mars 2019
Prix : 1 €uro **N° 94**

Dispensé de timbrage
MONT DE MARSAN PPDC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

FSU 40

Fédération Syndicale Unitaire

Directeur de la publication: Philippe MIQUEL
ISSN 1276-6488 CPPAP 0521SOO7828
Imprimé par: FSU Landes
97,Place de la Caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

Ensemble LANDES

Déposé le 21 mars 2019

Dans ce journal le constat est alarmant ...

l'éducation, ses agents et les élèves en 1ère ligne

Menace sur la rentrée 2019 dans le secondaire

L'hiver est traditionnellement le temps de la préparation des moyens. Cette année, celle-ci est marquée par le flou qui règne autour de la réforme du lycée et de sa mise en œuvre. Voici les remarques que l'on peut faire à l'issue des deux CTSD qui se sont tenus les 8 février et 11 mars.

Du côté des DGH

Les DGH de nombreux lycées landais sont insuffisantes au regard des besoins (dédoublements, financement des options facultatives…). Dans les collèges, on voit des fermetures de classes et les ouvertures espérées ne sont pas toujours au rendez-vous. Tout cela inquiète sur la lourdeur des effectifs à la rentrée, sans parler de l'ajout à ces effectifs des élèves d'ULIS ou UPE2A. Au total ce sont 267 élèves de plus qui sont attendus dans nos collèges mais seulement 6 divisions supplémentaires. Le collège de Mimizan s'est mobilisé lors d'une journée de grève locale massive et a été reçu en audience par le DASEN sans obtenir de garantie sur le maintien d'une classe de 6ème. Le collège Gaston Crampe a été également en grève le 14 mars pour éviter la fermeture d'une classe de 3ème. Les marges de manœuvre du DASEN sont très faibles puisque le nombre d'heures restant à sa disposition pour d'éventuels ajustements au mois de juin est de 129h. Il est évident que la rentrée se fera dans des conditions très difficiles. Nous restons à votre disposition si vous souhaitez déposer des préavis de grève, demander des audiences ou tout simplement organiser une heure d'information syndicale.

Du côté des postes et du mouvement intra

La transformation d'heures postes en HSA voulue par le Ministre pour masquer les suppressions de postes produit ses effets néfastes. Le solde des ouvertures et fermetures de postes est de 11 fermetures dans les Landes (3 en collège et 8 en lycée). On compte 5 mesures de cartes scolaires (2 en hist-geo, 1 en sciences physiques, 1 en SVT et 1 en EPS). Les autres postes supprimés sont « vacants » mais ils sont occupés par des professeurs qui partent à la retraite, des TZR, des personnels non titulaires ou des stagiaires, qui ne sont pas payés à rien faire. Il faudra bien que des collègues prennent les classes à la rentrée prochaine. Cela laisse supposer qu'il y aura des compléments de service et vraisemblablement la mise en œuvre des 2 HSA imposées pour compenser. Par ailleurs, un nombre important de postes en lycée (qu'il est impossible de comptabiliser avec précision) sont gelés et ne passeront pas au mouvement. Il s'agissait visiblement de ne pas fermer trop de supports cette année mais de différer leur suppression d'un an avec la montée de la réforme du lycée en terminale. Le mouvement intra risque donc d'être particulièrement contraint cette année et la suivante dans notre département.

Pour les CPE le mouvement intra sera également contraint par la poursuite de la politique rectorale de profilage des postes. Celle-ci contribue à l'opacité du recrutement puisque ce n'est plus le barème qui fait foi pour l'obtention d'un poste. Si c'était confirmé par le CTA du 18 mars, 4 postes au mouvement dans les Landes feraient l'objet d'un profilage. Nous rappelons notre attachement au barème, seul gage de transparence et d'équité pour tous les personnels de l'EN.

Dans l'action

Pour finir, ayons conscience que ce mouvement intra se déroulera encore en présence de commissaires paritaires qui pourront vous informer et vous défendre. Le projet de réforme de la fonction publique rêve de mettre un terme au paritarisme. Ayons conscience également que si ce projet voit le jour, ce sont bien plus de postes de titulaires qui seront supprimés du fait d'un recours accru à la contractualisation.

Pour ces raisons, pour protester contre la loi Blanquer et pour exiger une politique budgétaire à la hauteur des enjeux dans l'Education Nationale, le SNES-FSU des Landes compte sur votre mobilisation, en particulier, le samedi 30 mars, dans le cadre de la journée d'action à l'initiative de la FSU.

Sonia Mollet , SNES-FSU

De nouvelles règles pour le mouvement du 1er degré... qui font l'unanimité contre elles.

Le groupe de travail réuni le 5 février a travaillé sur les nouvelles règles du mouvement du 1er degré. Ces nouvelles règles font l'unanimité contre elles : les 3 organisations syndicales s'y opposent et ont organisé dans la foulée une RIS intersyndicale spéciale règles du mouvement le 6 mars. Une pétition est également en ligne sur change.org.

Que sont ces nouvelles règles ?

- Un « Mouvement à 2 phases uniquement ».
- Un vœu large obligatoire depuis l'an dernier. Cette année, en plus du vœu de « secteur commune » ou « secteur collège » apparaît le vœu circonscription.
- Mesure de Carte Scolaire (MCS) : Disparition du poste de repli (les services de l'EN ont observé qu'avec les points de Mesure de Carte Scolaire, les collègues concernés obtenaient leur 1er vœu). Les organisations syndicales ont obtenu une augmentation du nombre de points pour ces collègues
- Apparition des Titulaires de secteur : les postes fractionnés sont compliqués à monter pour les services de l'EN. Les collègues titulaires de leur poste fractionné le resteront. Pour les autres, un poste soclé va être créé : il s'agit d'un poste rattaché à une décharge de direction, puis complété par d'autres quotités (autre décharge de direction, 80%...). Sur la

quotité restante, ce sera une part variable chaque année ; si la part variable change de plus de 50% d'une année sur l'autre, les collègues seront en MCS. Ces postes seront rattachés à une école et attribués à titre définitif. Sur notre département, cela concerne entre 50 et 60 postes.

Modification des points de barème : même si le SNUipp-FSU des Landes n'est pas contre l'attribution de points pour les situations particulières (conjoints travaillant loin de l'autre, années de séparation, enfants de moins de 18 ans à charge ...), il s'oppose vivement à un rapport disproportionné entre ces situations « particulières » et la prise en compte de l'ancienneté (AGS).

Multiplication des postes à profil accueil et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) et hors ASH. Le SNUipp-FSU des Landes s'oppose encore et toujours à ce profilage de postes qui va à l'encontre des certifications demandées puisqu'il y a une commission d'entretien qui décide au final.

Postes à recrutement particulier dans l'ASH (postes pour lesquels une certification est indispensable)

Ces nouvelles règles seront retravaillées lors du prochain GT, le 21 mars.

Cathie Blain, SNUIPP-FSU

Les lycées professionnels des Landes et ses personnels subissent la réforme du ministre…

En ce début 2019, la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle inquiète fortement notre organisation tout comme nos collègues. Alors que le ministre avait annoncé dans les médias que la formation professionnelle serait une de ses priorités, que c'était une voie d'excellence, on ne peut constater aujourd'hui qu'il ne s'agit que d'effet d'annonce et d'éléments de langage pour communicants.

Cette réforme diminue de 4.5h par semaine les enseignements donnés aux élèves de LP, elle réduit aussi drastiquement les heures d'enseignement général et impose des heures de Co-intervention. Le ministre donne moins à ceux qui ont le plus besoin. En regardant les moyens attribués aux Lycées professionnels des Landes, la dotation globale baisse et certains établissements comme le LP de Tarnos ou celui de Parentis se retrouvent en difficulté. La généralisation des regroupements de sections entières de première année de CAP ou de seconde de bac pro pour faire des économies budgétaires va à l'encontre du discours ministériel. Une fois de plus, les personnels et les élèves vont payer le prix fort d'une réforme injuste et précipitée.

Dès lors que 2 classes sont regroupées en enseignement général, les conditions d'enseignement sont dégradés pour nos jeunes et ceux d'autant plus lorsque ces 2 classes ne sont pas du même champ professionnel. Les regroupements imposés sur le niveau CAP sont encore plus préjudiciables tant le public de ces classes est très hétérogène avec des particularités diverses qui ne peuvent être compatibles avec des arrangements comptables.

Lors du CTSD de février et du CDEN, les représentants du SNUEP-FSU ont réaffirmé leur opposition à la réforme et les conséquences pour les lycées professionnels landais.

Même si, dans notre département, les proviseurs ont fait, cette année, le choix de maintenir les postes et ainsi éviter un affichage de suppression nous sommes inquiets pour les années à venir. Il suffit de regarder ce qui se passe dans certains départements voisins comme la Gironde pour comprendre que ce qui a été évité cette année dans les Landes ne pourra perdurer.

Même si dans son vaste plan de communication, Le Ministère est passé à la phase «opération vente de la réforme» avec clip télé et mail à tous les personnels des lycées professionnels. Cette communication étant nécessaire tant le décalage est grand entre le discours porté et les réalités vécues dans nos établissements actuellement: baisse de DHG, regroupement de sections, suppressions de postes, réduction des heures d'enseignement disciplinaire... Et tout ça, précisément à cause de la réforme engagée contre l'avis de la très grande majorité des organisations syndicales et des personnels. Elle sera intenable dans les établissements. Cette réforme conduit en réalité à moins d'école pour les élèves, à une réduction des heures d'enseignement disciplinaires, à des difficultés qui vont s'amplifier à cause des dispositifs imposés comme la co-intervention, à une déspécialisation professionnelle des formations avec les familles de métiers.

Cette réforme va tout simplement entraver la réussite des jeunes dans leurs poursuites d'études et dans leur insertion professionnelle. Cette réforme est menée à un rythme effréné. Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) a été saisi en décembre 2018 pour des programmes devant être finalisés fin février 2019. Moins de deux mois pour réécrire des programmes alors que dans certaines disciplines les volumes horaires sont divisés par deux et nécessitent une réécriture profonde. Les projets de programmes sont d'ailleurs déconnectés du réel de nos établissements, notamment sur l'aspect numérique présent transversalement dans toutes les réécritures quand les ordinateurs manquent et les connexions internet nécessaires font bien souvent défaut dans nos lycées. Monsieur le Ministre, dans votre mail du 22 février 2019 vous terminez ainsi: «Mon souhait le plus cher est que le lycée professionnel devienne une grande fierté pour les professeurs de lycée professionnel et un outil affirmé de réussite pour les élèves».

Nous, les enseignants de la voie professionnelle, ne souhaitons pas que le lycée professionnel «devienne» une grande fierté, puisqu'il l'est pour nous au quotidien. Nous sommes fiers de nos métiers, de nos rôles au quotidien auprès d'un jeune sur trois de ce pays. Nous sommes conscient du rôle précieux que nous avons car, malgré le désengagement toujours plus marqué de l'État dans la voie professionnelle du lycée, nombreux sont les jeunes qui acquièrent un premier niveau de qualification par un diplôme...Nous, les enseignants de la voie professionnelle n'avons pas besoin d'un plan de communication mais d'actes concrets pour améliorer les conditions d'étude des élèves, les conditions de travail des personnels, et revaloriser nos salaires.

Fréderic Lalanne SNUEP-FSU

U. F.S.U.

ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Grâce à vos cotisations aux syndicats de la fédération et à vos votes les militants de la FSU des Landes ont pu poursuivre leur engagement dans le département.

LES actions du trimestre :

Organisation du stage **SNUIPP- FSU** direction le 18 décembre.

Organisation de la défense des AVS :

* rassemblement et audience du 6 février
* organisation du stage du 14 février
* groupe de travail du 7 mars

15 mars : organisation du stage collège à Saint-Paul-Les-Dax

Organisation et animation des actions et manifestation
* le jeudi 24 Janvier pour le secondaireAudience à la DSDEN du SNES-FSU et du SNUEP-FSU
* le 31 janvier pour la défense des retraites
* le 5 février en intersyndicale Education.
* 13 mars rassemblement devant la DSDEN (mouvement du 1ere degré)
* le 19 mars en intersyndicale public/privé

LES actions à venir :

Organisation de la logistique pour la manifestation du 30 mars à Bordeaux.

Organisation d'un stage de formation SEGPA le jeudi 28 mars à Parentis en Born

Organisation d'un stage fonction publique territoriale le 23 mai.

« L'école est un droit... Les vacances aussi ! »

Pour que chaque enfant parte en vacances, lisez et partagez avec les familles le catalogue du réseau laïc pour des vacances et loisirs éducatifs. (http://www.jpa40.fr)
De multiples aides financières sont possibles.

Toutes les infos sur notre site :

http://sd40.fsu.fr/ facebook @fsu40

© Photos : F. Boursier

Dossier AVS, l'état employeur de précaires.

« Jeudi 14 Février, j'ai participé au stage qu'organisait le SNUIPP FSU à Saint Paul les Dax pour les AVS. Cette réunion était animée par Madame Sandrine Mounier, professeur des écoles. (Equipe Nationale).
Ce stage nous a permis de mieux comprendre nos différents contrats de droit public ou de droit privé. Nous avons été informés de nos droits (formation, Action sociale, salaire …).
Merci à Madame Mounier de nous avoir permis de mieux connaitre notre statut. »

Catherine Laporte, AESH

La FSU a organisé ce second stage suite au succès du premier et aux besoins toujours existants. Elle se prépare à en programmer un troisième l'an prochain comme demandé par les participants de cette session (près de 50). Tous les retours ont témoigné d'une grande satisfaction pour les informations recueillies mais aussi pour l'expression, les échanges permis. Des stagiaires étaient déjà syndiqués, d'autres l'ont fait en suivant. C'est une bonne chose : le dossier est loin d'être clos et a besoin d'être suivi au plus prêt pour avancer dans le bon sens.

Des AVS s'impliquent de plus en plus, prennent la parole : lors de l'audience auprès du DASEN du mois d'octobre, celle plus récente du mois dernier, encore plus récemment au groupe de travail spécial AVS du 7 mars. La FSU ne regrette pas son engagement sur ce dossier. L'accompagnement des élèves en situation de handicap est essentiel dans nos établissements. La FSU encourage les AVS à s'organiser pour se faire entendre. N'hésitez pas à nous contacter pour cela.

En effet, qui mieux qu'une AVS pourra exprimer les manques et les besoins de cette fonction ?

Sandrine Mounier a animé la journée du 14 février avec la présentation du « guide pratique contractuels non enseignants » publié par le SNUipp-FSU en réponse au manque d'information sur le terrain. Ce guide a été réactualisé en janvier, pour sa 4ème édition. Il reste disponible sur les sites de la FSU et du SNUipp. Il fait part des nouveautés annoncées par notre ministre. Les contrats ont été révisés suite aux nombreuses interpellations adressées par les représentants de personnels et les difficultés à recruter (pas étonnant vu leur précarité) pour répondre aux besoins croissants des classes.

« Il serait bien que ces formations soient plus fréquentes, que les AVS puissent toutes être au courant de leurs droits autant que de leurs obligations.
J'ai hâte que les AVS soient suffisamment nombreuses pour que l'une d'entre elles puisse animer ces formations. Cela aurait probablement encore plus de portée. »
Lysiane, AVS en collège

L'évolution semble aller dans le bon sens : le vivier de recrutement s'élargit la pérennisation de l'emploi devient une préoccupation.

Il y a ce qui est dit, à savoir que les AESH auront des contrats de 3 ans, renouvelables une fois, CDIsés à l'issue de ces 6 ans.
« Dans la vraie vie », nous dit Sandrine, ce sont plutôt des contrats de 1 an renouvelés tous les ans.

Lors du groupe de travail du 7 mars, l'administration nous annonçait que l'embauche de nouveaux contrats aidés, les CUI-PEC, est suspendue à partir de la fin de ce mois jusqu'au mois de décembre 2019. Après ? De fait, un nouveau contrat vient d'être établi : de fin mars à fin décembre ! Comment ne pas être angoissé dans ces conditions d'embauche ? Jusqu'où cela peut-il favoriser le climat de travail, si important pour la réussite de tous ?

Beaucoup de choses restent à voir, comme la formation, le temps de travail qui restent largement insuffisants, les délais non-respectés pour l'annonce du renouvellement ou pas du contrat, les retards de salaires, l'absence de fiche de paie… La liste est loin d'être exhaustive.

Le groupe de travail a réuni tout le personnel administratif chargé des AVS dans notre département, un représentant pour chacune des 3 organisations syndicales et 6 AVS, dont 2 mandatées pour la FSU.

Demandé depuis plus d'un an, nous l'attendions avec impatience d'autant plus qu'il y était question de l'étude d'un guide préparé par notre administration. C'est un réel effort de sa part : tous les départements sont loin d'en être dotés. Cet effort va dans l'intérêt de chacun. Enfin tous les personnels disposeront d'un cadre précis pour répondre aux multiples questions qui se posent. Attention, il ne sera pas exhaustif : des situations particulières apparaissent régulièrement.

Le document nous a été transmis trop tardivement pour que nous puissions arriver à une version finale le jour du GT. Il est vrai que la question est complexe, avec les deux types de contrats possibles, les uns dépendant de l'Education Nationale et entièrement gérés par la DSDEN, les autres de Pôle emploi et gérés par le lycée Haroum Tazieff. Toutefois, ce GT a déjà eu le mérite de permettre aux personnels administratifs et personnels en poste de se rencontrer et de s'associer pour avancer sur la question. Cela semble avoir été apprécié par tous et mérite certainement d'être renouvelé.

Suite au GT, il est prévu que chaque organisation syndicale rapporte ses remarques dès que possible à l'administration. Celle-ci publiera le « livret d'accueil des AESH et PEC accompagnants des élèves en situation de handicap et parcours emploi compétences » lorsqu'il sera fin prêt, à la fin de l'année scolaire ou à la rentrée prochaine.
Si vous avez des questions ou remarques concernant la fonction d'AVS, il est encore temps de nous les transmettre pour mener ce travail au plus proche de vos besoins.
La FSU et le SNUipp-FSU poursuivent leur combat pour la résorption de la précarité dans la Fonction publique et exigent la titularisation de tous les contractuels.

Marie-Claire Merrien, SNUIPP-FSU